

REGLEMENT CANDIDATURES 2019

Article 1 – Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs

La société Ouest-France, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise, du 20 novembre 2018 au 18 mars 2019, un concours qui permettra de constituer un jury « Jeunes Lecteurs » au Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs 2019.

Ce jury sélectionnera les 5 romans qui participeront au prix littéraire « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2019 » du Festival International du Livre de Saint-Malo qui se déroulera du 08 au 10 juin 2019, ainsi que le lauréat de ce prix.

Article 2 – Qui peut participer ?

La participation à ce concours est ouverte à toute personne, âgée de 15 à 20 ans, résidant ou faisant ses études dans la zone de couverture des éditions du journal Ouest-France, les personnes mineures concourant sous la responsabilité de leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel d'Ouest-France et de ses filiales, en activité ou retraités, de leur conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France ».

Article 3 – Comment participer ?

Le concours se déroule du 20 novembre 2018 au 18 mars 2019 inclus. Pour participer les concouristes doivent s'inscrire sur la page : <http://bit.ly/pofev2019>. Concernant les abonnés concourant via La Place, ce lien n'est pas nécessaire car l'inscription est prise en compte directement sur La Place.

Ils devront saisir leur lettre de motivation dans la fenêtre prévue à cet effet (15 lignes minimum).

Modalités d'envoi : les candidats devront remplir les champs du formulaire en ligne sur ouest-france.fr.

Toute autre forme de participation ne sera pas retenue.

Cette lettre de candidature mentionnera également l'âge, le nom, l'adresse e-mail, le téléphone et l'adresse du participant.

Le concouriste devra expliquer pourquoi il souhaite être membre du jury « Jeunes lecteurs », ses motivations, ses attentes, ses goûts en lecture, etc. La qualité et l'originalité de la lettre de motivation seront privilégiées.

Article 4 - Désignation des membres du Jury « Jeunes lecteurs » Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs 2019

Le 20 mars 2019, après lecture et étude des lettres de motivation, un jury professionnel composé d'écrivains et de partenaires sélectionnera les 10 membres du jury « jeunes lecteurs ».

Toute lettre ne respectant pas les critères mentionnés à l'article 3 sera écartée par le jury chargé de sélectionner les membres du jury « jeunes lecteurs » sans qu'une quelconque réclamation du candidat évincé puisse être formulée.

Les personnes retenues pour être membre du jury seront averties par mail courant mars 2019. Il est essentiel qu'elles puissent être disponibles et présentes aux rendez-vous fixés :

- Le samedi 11 mai 2019 de 10h à 15h à l'Espace Ouest-France à Rennes
- Le dimanche 09 juin 2019 toute la journée à Saint-Malo, sur le site du Festival international du livre « Etonnants Voyageurs ».

Article 5 – Organisation de la sélection des livres

Les membres du jury recevront par colis à leur domicile les 10 romans demi-finalistes présélectionnés par le jury professionnel.

Le jury « jeunes lecteurs » participera, par délibération et vote, à la nomination des demi-finalistes, puis dans un second temps à celle du lauréat du Prix « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2019 ».

Les membres du jury devront avoir lu les 10 romans présélectionnés avant la réunion du samedi 11 mai 2019, afin de débattre en présence du jury des écrivains et des partenaires.

À l'issue de cette réunion, le jury « jeunes lecteurs » aura choisi les 5 romans finalistes parmi les 10 livres présélectionnés.

Le jury de jeunes lecteurs procédera à un vote afin de ne retenir que 5 romans finalistes. La liste des 5 finalistes sera annoncée à l'issue de cette première délibération.

Le dimanche 09 juin 2019, à Saint-Malo, les membres du jury « jeunes lecteurs » et les membres du jury professionnel se réuniront à nouveau afin de désigner le lauréat du Prix « Ouest-France Étonnants Voyageurs 2019 ». Le lauréat sera celui qui aura obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix entre deux auteurs, les membres du jury procéderont à un nouveau vote, il ne peut y avoir qu'un seul lauréat. À l'issue de la réunion, le nom du gagnant sera proclamé.

Les membres du jury « jeunes lecteurs » se doivent de respecter une réserve et s'interdisent de divulguer la nature des échanges ou les propos qui seront tenus au cours des séances de délibérations et de votes.

Article 6 – Prise en charge des frais

Les membres du jury mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure et responsable de lui/d'elle.

Ouest-France prendra en charge les frais d'hébergement des jurés et d'un accompagnateur pour les personnes mineures.

Les frais de restauration des deux rendez-vous obligatoires seront également supportés par Ouest-France.

Un remboursement de frais kilométriques pourra être demandé sur présentation de justificatifs de domicile à raison de 0,428 € du km du domicile au lieu des rendez-vous – Rennes 11 mai 2019 et Saint-Malo le 09 juin 2019.

Article 7 – Autorisations - Identification

Dans le cadre du présent concours, les membres du jury et/ou leurs représentants légaux pour les personnes mineures autorisent gracieusement Ouest-France à les photographier à publier leurs noms, prénoms, dans Ouest-France, Dimanche Ouest-France. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France les photographies les représentant. Enfin, ils autorisent Ouest-France à utiliser leur image et coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent concours.

Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs à l'occasion du présent concours, ne feront l'objet de communication à des tiers, que pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à :

Francis CHARRIEAU
Ouest-France
Service Promotion
Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs
10 rue du Breil
35051 Rennes Cedex 9.

Article 8 – Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité d'Ouest France ne saurait être engagée si, pour le cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Ouest-France se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le concours, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom des gagnants au concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours « Jury Jeunes lecteurs Étonnants Voyageurs » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé à la SCP Lebret-Nedellec-Le Bourhis, huissiers de justice associés, 2 rue Charles Tillon, BP 60505, 35105 Rennes cedex 3.